

Communiqué de la province Sud concernant la chasse aux roussettes et aux notous.

Le code de l'environnement de la province Sud autorise la chasse aux roussettes et aux notous, en dehors des aires protégées, durant les week-ends du mois d'avril (soit en général 4 week-ends par an, mais 5 cette année).

Or, de récents témoignages nous apprennent que le cyclone Cook a fortement affecté ces animaux endémiques ou indigènes : habitats endommagés, déplacements des campements, destruction des nids, pertes de ressources alimentaires, etc. Ce constat confirme plusieurs études scientifiques antérieures, dont celle réalisée localement en 2003, après le passage d'Erika .

Afin de ne pas ajouter aux impacts du cyclone Cook celui lié aux prélèvements additionnels de l'exercice de la chasse, l'exécutif provincial a donc décidé de fermer exceptionnellement la chasse aux roussettes et aux notous durant le week-end des 29 et 30 avril, sur l'ensemble de la province Sud.

A défaut de pouvoir, pour des raisons juridiques, faire prendre effet immédiat à cette fermeture, les chasseurs sont invités à s'abstenir de chasser ces animaux dès ce week-end.